

**Durée :**

**1 jour (7 h.)**

**Les participants et leur pré-requis :**

Opérateurs intervenant sur matériaux et équipement contenant de l'amiante. Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

-Savoir parler, lire, écrire la langue française

-Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

-Fournir l'attestation de compétence délivrée depuis moins de 3 ans

**Notre intervenant :**

Formateur expert certifié INRS, expert des questions de sécurité.

**L'organisation :**

**Lieu :** A déterminer Occitanie

**Dates :** A déterminer

**Horaires :** 08h30 17h00

**Coût par participant :**

**380 € HT (456 € TTC)**

**Renseignements et inscriptions :**

**Sabine ACCO**

**Interventions d'entretien et de maintenance relevant de l'article R4412-139 du Code du Travail - sous-section 4**

**LES OBJECTIFS :**

- Mettre à niveau les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'amiante
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures opératoires pour le préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux de l'amiante.

**NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:**

-Présenter la réglementation en vigueur, prévention, outils et méthodes de travail

-Mise en situation sur plateforme pédagogique

-Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

-Evaluation théorique et pratique :

QCM de 20 minutes et évaluation pratique d'une heure environ par candidat

-Délivrance d'un livret de formation

-Délivrance d'attestation de formation

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

**LE CONTENU DE LA FORMATION :**

■ **Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé**

- L'amiante : caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé,
- Prévention du risque amiante,

■ **Connaissance de la réglementation**

- Les exigences de la réglementation : interdiction de l'amiante,
- Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition,
- Droits individuels et collectifs,

## ■ Connaître et appliquer les mesures de prévention

- Retour des expériences des stagiaires
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante,
- Appliquer les procédures et méthodes d'intervention,
- Alerter l'encadrement de la présence éventuelle d'amiante,
- Procédures de contrôle,
- Les méthodes de travail et procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement,
- Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales,
- Procédures de décontamination du personnel et des équipements
- Procédures d'entrée et de sortie de zone,
- Consignes d'hygiène dans les bases de vie,
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets,

## ■ Equipements et protection individuelle et collective

- Durées maximales d'intervention en zone confinée,
- Les équipements de protection,
- Rôle des équipements de protection collective,
- Limites d'efficacité et durées de port en continu
- Utilisation selon les consignes établies,
- Détection de dysfonctionnements.

## ■ Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique

- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

La formation pratique est réalisée sur une plateforme pédagogique assortie des moyens nécessaires à la reproduction matérielle des situations de chantier. Ces moyens ne sont jamais ou n'ont jamais été mis en contact avec de l'amiante.